Publié le 3 juin 2021

Le résultat net des TPE-PME a augmenté de 2 % en moyenne en 2020 selon l’ordre des experts-comptables

Dans la perspective de la nouvelle édition de son baromètre « Image PME », l’Ordre des experts-comptables a analysé les liasses fiscales de l’exercice 2020 des entreprises de moins de 50 millions d’euros de chiffre d’affaires traitées par les 21 000 experts-comptables de son réseau.

Selon les résultats de l’étude, repris par Les Echos, **le chiffre d’affaires des TPE et des PME a baissé de 6,6 % en moyenne en 2020 par rapport à 2019**. **Le résultat net a en revanche progressé de 2 % en moyenne** sous l’effet des mesures de soutien à l’activité économique mises en place par les acteurs publics et institutionnels. Les situations sont cependant contrastées selon les branches d’activité et le haut niveau d’endettement inquiète.

Un chiffre d’affaires en baisse dans toutes les branches hors commerce d’alimentation générale…

Après un exercice 2020 marqué par le ralentissement économique induit par la mise en œuvre de nombreuses mesures de restriction sanitaires, **le chiffre d’affaires global des TPE et des PME françaises a connu une**

diminution de 6,6 % en moyenne. Les branches d'activités immobilières et de la construction – auxquelles appartiennent nombre de Sem, de Spl et de SemOp – ont été moins touchées avec des baisses respectives de 2,6 % et de 3,9 %. Au contraire de celles de l'hébergement et restauration (- 29,2 %), des arts, spectacles et activités récréatives (- 35,9 %) et de l'organisation de salons et congrès (- 49 %), au sein desquelles les pertes ont été significatives.

… mais un résultat net en hausse dans de nombreuses branches d'activité

La situation sanitaire ne semble pas cependant avoir eu des effets aussi délétères qu'attendus à ce jour. **Le résultat net des TPE et des PME françaises s'est élevé en moyenne à 20 358 euros sur l'exercice 2020, soit un score représentant une hausse de 2 % par rapport à 2019**. Les différents dispositifs de soutien à l'activité économique mis en place par les acteurs publics et institutionnels – activité partielle, reports de charges, fonds de solidarité, etc. – ont permis d'atténuer les effets du ralentissement économique pendant les périodes de fortes restrictions sanitaires et d'accompagner les TPE et les PME lors des phases de reprise.

Des situations de fragilité dans la construction et dans l'organisation de salons et congrès

Il convient toutefois de relativiser ces enseignements. L'analyse détaillée des liasses fiscales laisse apparaître **des situations très hétérogènes selon les branches d'activité**. Malgré une baisse significative de leur chiffre d'affaires, les entreprises des arts, spectacles et autres activités récréatives (+ 12,3 %), celles de l'hébergement et restauration (+ 10,1 %), tout comme celles des autres activités de services (+ 10,1 %) ont finalement vu leur résultat net progresser en 2020. Elles se démarquent nettement **des entreprises relevant des branches de la construction (- 5,1 %), de l'industrie manufacturière (- 7,7 %) et surtout de l'organisation de salons et congrès (- 35,7 %) qui ont subi des pertes significatives, voire colossales**.

Il est à noter également que l'endettement des entreprises, déjà élevé avant le déclenchement de la crise sanitaire, a progressé de 9,2 % entre 2019 et 2020 sous l'effet de la contraction de prêts garantis par l'Etat (PGE) et des reports de charges. Les entreprises relevant de la construction sont particulièrement concernées (+ 23 %).

En savoir +